

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 5/2020

Remplacement des engins de jeux et mise en conformité de la place de jeux du préau scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, les Conseillers,

I. Préambule

Les aménagements et le montage des jeux ont été construits en 1994. Une réfection a été effectuée en 2012 avec le remplacement des plots en bois par des pieux en PET recyclé ainsi que la construction d'un mur et la pose d'une barrière.

Toutefois, après 26 ans d'existence, les jeux en bois autoclavés commencent à pourrir et ne remplissent plus du tout les critères de sécurité actuels, sans compter que le tunnel en béton et le toboggan ne sont plus aux normes actuelles.

Le 20 décembre 2019, le Directeur de l'établissement primaire Penthalaz – Venoge nous a demandé d'intervenir car l'état de vétusté et le mauvais état des engins présents dans le préau scolaire l'inquiétaient.

II. SecuChantier Sàrl

A la demande de la Municipalité, Mme Jacquemettaz – SecuChantier & Habitation Sàrl a établi un rapport sécuritaire sur les engins actuels de cette place de jeux. Il ressort qu'il est important, voire obligatoire, d'intervenir dans les meilleurs délais. Une copie dudit rapport est ci-jointe.

III. Projet

Selon les normes de sécurité en vigueur aujourd'hui et afin d'éviter tout accident, il convient de procéder au remplacement des jeux en bois par des jeux en acier galvanisé et aluminium thermolaqué multifonction sur lesquels on peut monter, grimper, traverser et glisser. Le revêtement au sol doit également être changé par un sol amortissant type tartan.

Le tunnel en béton et le toboggan vont être supprimés et l'arbre à grimper en corde sera remis à neuf.

Par souci environnemental et dans un but pédagogique afin de sensibiliser petits et grands aux possibilités de recyclage, nous avons également pensé installer des poubelles pour recycler le PET et les déchets à incinérer.

En cas de non-réalisation des travaux prévus, nous serons contraints de fermer cette place de jeux.

Coûts d'investissement

Travaux préliminaires comprenant :	CHF	18'000.00
installation de chantier, barrières de protection, dépose du sol amortissant existant, reprise de nivellement du fond de forme, dépose des engins actuels, réalisation d'un chemin en gravier jaune		
Nouveaux engins et indications posés :		
- Jeu Caméléon modulaire	CHF	16'933.50
- Arbre à grimper	CHF	2'277.00
- Le Pégase 2 places, en deux exemplaires	CHF	2'610.00
- Panneau info général, en deux exemplaires	CHF	1'071.00
Sol amortissant dans le périmètre des engins	CHF	19'740.00
Transport des jeux de l'usine au préau scolaire	CHF	700.00
Pose de l'ensemble des engins et remplacement des cordes	CHF	3'350.00
Achat de 4 poubelles pour déchets à recycler	CHF	2'000.00
Réensemencement, arrachage de la haie et fixation des poubelles	CHF	2'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>3'000.00</u>
Total H.T.	CHF	71'681.50
TVA 7,7%	<u>CHF</u>	<u>5'519.50</u>
Total TTC CHF 77'201.00, arrondi à	CHF	<u><u>77'200.00</u></u>

Deux offres ont été demandées à des entreprises spécialisées en la matière. La plus concurrentielle, et précise quant aux prestations, a été retenue. Le plan du futur aménagement de la place de jeux du préau scolaire est annexé à ce préavis.

Avant de vous présenter l'offre ci-dessus, les enseignantes ont été approchées pour avoir leur opinion, laquelle est positive sur la solution choisie.

IV. Financement et amortissement

Le financement sera assuré par la trésorerie courante de la Commune.

L'amortissement de l'investissement sera supporté de la manière suivante :

- 2/3 du coût par l'ASIVenoge, dont l'amortissement est prévu sur 10 ans, remboursé annuellement plus les intérêts correspondant à ce qu'aurait coûté un emprunt, au taux de référence hypothécaire annuel de 1.5%
- CHF 12'200.- par prélèvement sur le fonds « fonds entreprise pour classes de Vufflens-la-Ville », compte numéro 9233.02
- le solde, par un amortissement unique sur l'exercice 2020

Il est ici précisé qu'un courrier a été envoyé au Fonds du Sport Vaudois ainsi qu'à la Société de la Loterie Romande en vue de l'obtention d'une subvention. A ce jour, nous sommes en attente de leur décision, qui ne peut qu'avoir un impact favorable sur le coût du projet.

V. Conclusion

Si le Conseil communal accepte le présent préavis, les travaux pourraient être réalisés durant les vacances scolaires d'été et ainsi permettre aux élèves de bénéficier de ces nouveaux aménagements dès la rentrée scolaire, sans compter que la sécurité serait assurée pour les enfants.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE




- vu le préavis municipal N° 5/2020 du 18 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 77'200.00, destiné au remplacement des engins et mise en conformité de la place de jeux du préau scolaire ;
2. d'autoriser le financement par la trésorerie courante ;
3. d'amortir l'investissement par la part due de l'ASIVenoge de 2/3 sur 10 ans ; amortissement reporté aux comptes de l'ASIVenoge ainsi qu'un intérêt de 1.5% à ce qu'aurait coûté l'emprunt, par un prélèvement de CHF 12'200.00 du fonds « fonds entreprise pour classes de Vufflens-la-Ville » et le solde par un amortissement unique sur l'exercice 2020.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 
O. Duperrut  S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 18 mai 2020

Dossier traité par Eric Maeder

Annexes : - rapport de SecuChantier & Habitation Sàrl
- plan du futur aménagement de la place de jeux du préau scolaire

Contrôle de la place de jeux communale

Commune de : Vufflens-la-Ville	Parcelle n° : 39
Propriétaire : Commune de Vufflens-la-Ville	
Adresse : route de Bovon 3-5	
Objet : Contrôle succinct de la place de jeux communale du collège	
Date de visite : 5 et 12 mai 2020	

Introduction

La Municipalité a mandaté la soussignée pour le contrôle de la place de jeux communale dans l'enceinte du collège, avec une délimitation aux jeux et à leurs espaces de chutes.

La fréquentation des installations est généralement quotidienne de par sa situation dans la cour d'école, exceptée cette période particulière liée au Covid-19 où les jeux sont rendus inaccessibles au public.

La place de jeux du collège de Vufflens-la-Ville a été construite en 1994 et a fait l'objet d'un entretien important en 2012 où des éléments ont été changés ou améliorés.

Les installations des places de jeux publiques sont soumises à ce jour à l'obligation de respecter la norme suisse de sécurité SN EN 1176. La soussignée tient à préciser que la norme SN EN 1176 a été assimilée à une norme suisse que depuis le 1^{er} janvier 1999 donc après la construction de la place de jeux de Vufflens-la-Ville.

Les divers jeux présents ont été vérifiés par quelques pointages selon la norme actuelle afin d'établir un rapport succinct de la situation, de l'état des jeux et de leurs éventuels défauts.

Pour information, les hauteurs de chutes sont limitées en fonction des âges des utilisateurs, les espaces de chutes + espaces libres autour des jeux doivent être exempts d'objet créant un risque de blessures graves, avec un sol spécifique. Les sols doivent être amortissants tels que du gazon bien entretenu pour les jeux jusqu'à un mètre de hauteur de chute ou un revêtement amortissant en dalles antichoc voire d'autres revêtements tels que des copeaux calibrés, sable, etc, répondant à des exigences strictes de la norme.

Observations

Aucun panneau n'est posé à l'entrée de la place, indiquant les numéros d'urgence en cas d'accident et les numéros de téléphones de contact lorsqu'un parent ou utilisateur constate un défaut afin d'aviser la commune pour y remédier rapidement.

Certification des jeux

Aucune plaquette de certification de jeux n'a été observée sur les installations, ne permettant pas de garantir que ces derniers ont été construits selon une norme de sécurité pour les jeux, ce qui paraît normal vu que cette place a été réalisée après l'introduction de la norme suisse SN EN 1176 pour les places de jeux.

Fondations - stabilité des jeux

Le revêtement amortissant autour des poteaux des jeux est coulé dans la masse et rend les fondations des installations inaccessibles. Il n'est donc pas possible, sans creuser autour des fondations, de connaître la profondeur de recouvrement sur les fondations, ni les dimensions de ces dernières, ni la qualité des bases des installations de jeux. Il est précisé que les poteaux en bois peuvent pourrir après un certain nombre d'années dans le sol sans que cette détérioration soit visible hors du terrain. A noter que les jeux en bois vendus à ce jour sont équipés d'ancrages métalliques visibles et accessibles afin de pouvoir effectuer le contrôle annuel des fondations.

Revêtements de sol amortissant

Les revêtements de sol amortissants étaient probablement conformes lors de leur pose. Toutefois, ces revêtements absorbant durcissent avec les années et ne remplissent plus leur fonction amortissante en cas de chute. Un test pourrait être réalisé mais au vu des fissures et cassures observées sur le sol, il paraît peu probable que la qualité d'amortissement soit encore suffisante à ce jour.

Jeu d'équilibre - poutres d'équilibre

Les poutres d'équilibre sont implantées en bordure d'accès à la cour d'école. Les fondations n'ont pas été vérifiées et semblent de bonne qualité. Toutefois, ces poutrelles ne sont pas prévues à l'origine pour cette utilisation et s'avèrent glissantes lors de pluies. L'espace libre de chute devrait être de 1,50 m tout autour du jeu alors qu'un mur se trouve juste à côté d'une poutre d'équilibre.



Mur trop proche de la poutrelle

Toboggan combiné avec un tunnel

Le toboggan installé est un toboggan de talus de type "intégré au relief" qui devrait être posé près du sol, du départ jusqu'à l'arrivée. La hauteur des protections latérales du départ n'est pas assez haute pour éviter qu'un enfant ne tombe sur le côté. L'espace libre à l'arrivée n'est pas suffisant sur les côtés et sur le devant de la sortie. L'espace qui devrait rester libre et sans objet dur ou dangereux sur les côtés du toboggan (sur toute sa longueur) n'est pas conforme. Nous observons même des points de coincement qui peuvent être dangereux si un enfant met les mains le long du bord extérieur du toboggan en descendant. L'escalier d'accès n'est non plus adapté car accessible aux jeunes enfants et sans protection contre les chutes alors que la hauteur avoisine 1,00 mètre au point le plus élevé au départ.

L'espace de part et d'autre du tunnel d'un diamètre de 70 cm n'est pas suffisante côté végétation. A partir d'une longueur de 2,00 mètres, un tunnel doit être équipé d'ouvertures supplémentaires latérales sur chaque côté d'un diamètre de 50 cm au minimum pour permettre à un adulte d'intervenir.

L'escalier du toboggan rend le dessus du tunnel en béton accessible aux jeunes enfants et la hauteur de chute est trop importante pour ces derniers.



Vue générale du toboggan et sa sortie



Départ du toboggan et escaliers d'accès



Point de coincement



Accessible et trop haut pour des jeunes enfants

Gymnastique combinée

L'installation a été modifiée au fil du temps. Les filets d'origine ont été remplacés semble-t-il par deux échelles posées en diagonale. Les 1^{er} échelons de ces échelles sont accessibles aux jeunes enfants par le fait qu'ils se situent à moins de 40 cm du sol alors que ce jeu n'est pas destiné à cette tranche d'âge mais plutôt pour des enfants ayant assez de force pour se suspendre aux barres sur le sommet du jeu. La hauteur de chute maximum du jeu est de 2,10 m. Les espaces de chutes (exempts d'objet et avec un revêtement amortissant conforme) autour du jeu ne sont pas suffisantes sur tous les côtés.

Certains éléments de ce jeu sont très abîmés par leur utilisation sur des dizaines d'années, il manque des protections sur les vis et boulons. Des éléments devraient être changés à court terme car leur résistance n'est plus assurée.

Les fondations ne peuvent pas être vérifiées car sous un tapis amortissant coulé autour des poteaux.



Gymnastique combinée



Échelon utilisé par l'utilisation

Agrès

Les agrès sont composés d'éléments en bois. Une barre d'agrès a déjà été enlevée car le poteau de bois était pourri sur l'ancrage de cet élément. De ce fait, il n'est pas certain que les autres poteaux ne soient pas déjà dans un état de pourrissement avancé à l'intérieur ne garantissant plus la sécurité du jeu. Les ancrages des poteaux ne sont pas vérifiables car le tapis d'amortissement est coulé autour des poteaux. L'espace de chute qui doit être libre de tout objet est conforme malgré la présence d'un banc juste devant l'agrès (1,60 m). Au vu de la vétusté du jeu, des incertitudes quant à la stabilité des ancrages (bois pourri ?) et des insertions des barres dans les poteaux, il est recommandé de changer ce jeu à très court terme.



Agrès

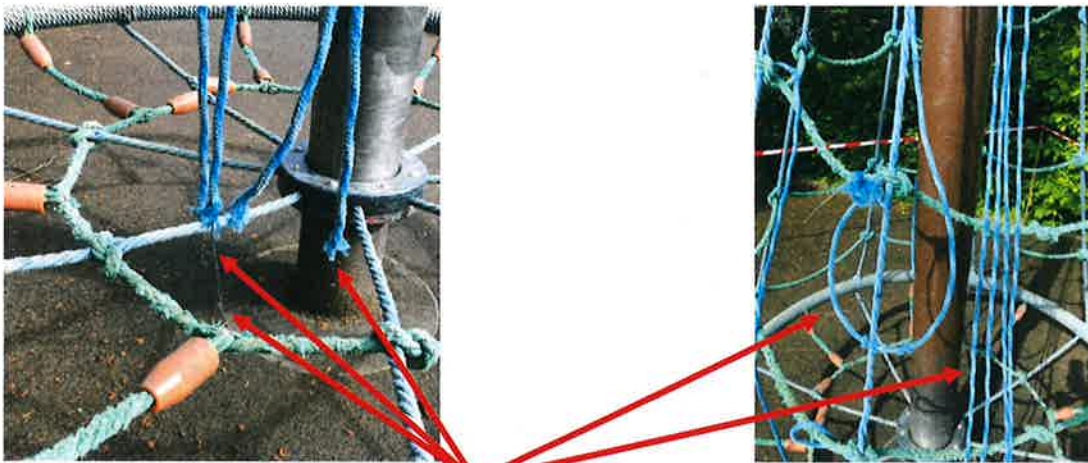


Poteau pourri

Tour de grimpe rotative

La tour de grimpe rotative est composée d'un mât et de cordages renforcés par un noyau de câbles métalliques, créant une tour sur laquelle les enfants peuvent grimper et dont la structure est rotative. De nombreuses cordes sont éliminées par l'utilisation intensive par des enfants voire même rompues par l'usure due à l'utilisation de ce jeu. Ces mêmes cordes rompues sont attachées sur les autres cordages ou ont été laissées en l'état. Malheureusement, des câbles métalliques sont sectionnés à hauteur d'enfants et sont saillants, créant un risque pour les yeux des enfants. Il est recommandé de mettre hors service ce jeu et de le démonter rapidement afin d'éviter tout accident.

L'espace de chute + espace libre autour du jeu est insuffisant par la présence d'une poubelle, des bordures en béton au sol et de la végétation (2,00 m amortissant + 1,00 m sans obstacle requis).



Câbles métalliques saillants et cordages rompus



Tour grimpante rotative avec poubelle trop proche

Conclusions

- ☞ Les jeux sur la place du collège sont vétustes et inadaptés aux normes actuelles.
- ☞ Les engins sur cette place ne sont pas installés pour une tranche d'âge bien définie. En effet, certains endroits sont accessibles aux jeunes enfants alors qu'ils ne le devraient pas au vu de la hauteur de chute au sommet de ces derniers, sans protection.
- ☞ Il a même été relevé que la tour de grimpe rotative peut être dangereuse par la présence de câbles métalliques saillants présentant un risque notamment pour les yeux des enfants.
- ☞ La stabilité des fondations ne peut pas être vérifiée sans abîmer le tapis amortissant coulé dans la masse alors qu'il est indispensable de contrôler l'état des ancrages des jeux qui sont en bois traité.
- ☞ Au vu des observations réalisées sur cette place et de la vétusté des jeux, il est recommandé de repenser cette place de jeux afin de créer des zones avec des jeux adaptés aux tranches d'âge pour les enfants fréquentant le collège (voire plus jeunes). Les nouveaux jeux et la place devront répondre à la norme SN EN 1176:2017 en vigueur à ce jour pour garantir la qualité des jeux en matière de sécurité pour les utilisateurs.



Rapport fait et envoyé par Valérie Jacquemettaz, chargée de sécurité CFST, déléguée BPA + suivi le cours de spécialiste pour la sécurité des aires de jeux BPA.
Ballens, le 16 mai 2020.



Projet: Place de jeux de l'école	
Maitre d'ouvrage: Commune de Vufflens-la-Ville	Date de création: 18.02.2020
Nom du fichier 2d: Commune de Vufflens-la-Ville.2d	Date de modification: 13.05.2020
Chef de projet: J. Gabriel	

 Jacques Gabriel Rte. du Mt. Pèlerin 9 1614 Granges	Mobile : 079 / 792 65 52 jgabriel@husson-swiss.ch	Projet N° : 1
		Echelle : 1 / 500